



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3125**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Quartier Vernay Verchères - Restructuration - Mise à disposition du foncier et autorisation de travaux avec l'Association syndicale des propriétaires de Vaulx La Grande Ile - Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

Bureau du 26 mars 2012**Décision n° B-2012-3125**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier Vernay Verchères - Restructuration - Mise à disposition du foncier et autorisation de travaux avec l'Association syndicale des propriétaires de Vaulx La Grande Ile - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Les quartiers nord et est de Vaulx en Velin font l'objet, depuis plusieurs années, d'une intervention volontariste des collectivités et des différents partenaires, dans le cadre du grand projet de ville (GPV), de la convention signée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 13 mai 2005 et de ses avenants. Cette intervention s'est concrétisée à ce jour par la création du centre-ville de Vaulx en Velin, la restructuration du secteur de la Thibaude, du quartier d'Ecoin sous la Combe notamment. Le remaniement du boulevard Salvador Allende irriguant le secteur est en cours. Le quartier Vernay Verchères, 9 hectares, 1 800 habitants, 700 logements, situé à l'est du centre-ville, entre le boulevard Salvador Allende au nord, la rue Dimitrov au sud, le campus accueillant l'école d'architecture à l'ouest et la rue Debussy à l'est, ne pouvait rester à l'écart de ce mouvement de renouvellement urbain.

Aussi, une étude de programmation urbaine a été conduite en 2006 et a permis de valider, en concertation avec les habitants, les bailleurs présents sur le quartier (Villeurbanne est Habitat, Dynacité, Grand Lyon Habitat, Office public de l'habitat -OPH- du Rhône), la Commune de Vaulx en Velin et les différents partenaires signataires de la convention ANRU, un programme d'intervention visant à restructurer l'ensemble des espaces extérieurs du quartier tant privés que publics et à en améliorer le fonctionnement. Ce programme porte sur environ 3,65 hectares et comprend :

- la reprise d'une partie des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement liés au projet d'espaces extérieurs,
- la création d'espaces publics (aires ludiques de jeux et espaces verts au nord, aire de jeux pour adolescents à proximité du collège au sud, 2 chemins piéton nord-sud), la reprise intégrale de l'éclairage du quartier, la modification de la clôture du groupe scolaire Makarenko de compétence ville,
- le désenclavement du secteur et l'amélioration du stationnement (reprise de la rue des Verchères, restructuration de la voie dite "ASP", de la rue des Onchères et son prolongement par un nouveau barreau, reprise du stationnement côté ouest de la rue Debussy),
- l'aménagement des espaces extérieurs (résidentialisation) du patrimoine de chaque bailleur (Villeurbanne est habitat, OPH du Rhône, Dynacité qui a acquis et pris en gestion, à compter du 1er janvier 2012, le patrimoine de Grand Lyon habitat),
- la réorganisation des domanialités qui interviendra à l'issue des travaux.

Le calendrier prévisionnel du projet prévoit un démarrage des travaux pour le 2^e trimestre 2012 pour une durée minimale de 3 ans.

Par délibération n° 2007-3979 du 26 mars 2007, le Conseil de communauté a approuvé et décidé de réaliser, dans le cadre d'un mandat, ce programme de requalification des espaces extérieurs du quartier Vernay Verchères. A cet effet, une individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 1 300 000 € a été votée.

L'Association syndicale des propriétaires (ASP) de Vaulx La Grande Ile, créée lors de la constitution de la zone urbaine prioritaire (ZUP), reste à ce jour propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre opérationnel, les cessions de son patrimoine à la Commune de Vaulx en Velin, à la Communauté urbaine de Lyon et aux bailleurs étant en cours.

Afin de pouvoir engager les travaux de restructuration du quartier, l'association syndicale doit mettre à disposition son foncier et autoriser la Communauté urbaine à réaliser les travaux sur les tènements lui appartenant. Tel est l'objet de la convention soumise à la décision du présent Bureau ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association syndicale des propriétaires (ASP) de Vaulx La grande Ile pour la mise à disposition du foncier et l'autorisation de travaux dans le cadre de la restructuration du quartier Vernay Verchères à Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.